Image not found or type unknown

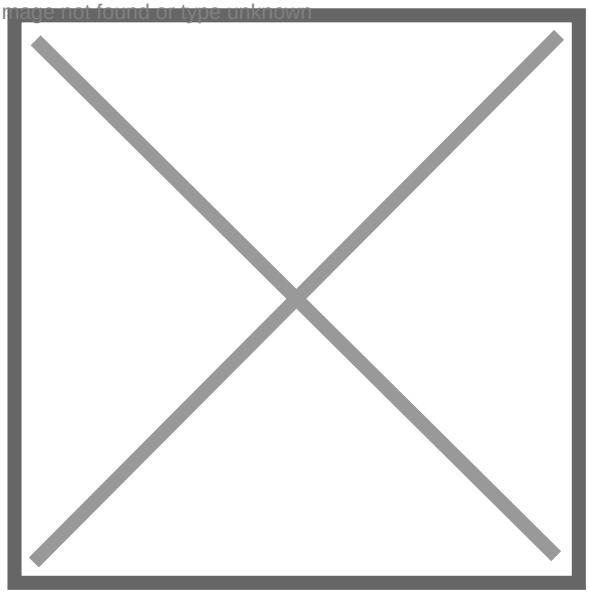

Responsabilité dommage accidentel siège camionette

Par **leblon_old**, le **15/06/2007** à **19:37**

Merci de répondre directement sur le forum, sans quoi, vous n'aurez aucune réponse. rnrnCordialement rnl'equipe experatoo rnrnLouison Crépeault a écrit : rn Merci de votre réponse. rnLa réclamation du plaignant était de $450.00 (soit le prix d'un banc de remplacement neuf) chez lle concessionnaire pour son véhicule 2002. rnrnJ'ai vérifier et pour réparér le siège ça couterait de $50.00 à $75.00 mais ce serait apparant (ce que le plaignat refuse). rnJ'ai alors vérifié pour un banc usagé de même couleur et c'est $175.00. rnLe plaignat refuse aussi alléguant que les motis ne seraient pas tout à fait les mêmes. rnJe me dis que pour un 2002, rembourser le prix d'un banc neuf c'est un peu exagéré. rnJe ljui ai donc donnée un mandat de banque de $200.00 (plus que le prix d'un banc coimplet usagé). Mais il refuse encore de l'encaissé et insiste pour le $450.00. rnrnAlors suis-je tenu vraiment de payé le prix d'un banc neuf pour un véhicule de 5 ou 6 ans? rnQuel doit être la suite de mes démarches? rnMerci encore de votre aide.... rnrnrnrn From: "Experatoo.com" rnTo: lcrepeault6@hotmail.com rnSubject: Réponse à votre question rnDate: 31 May 2007 03:35:11 -0000 rnrn Experatoo.com rnrnExperatoo.com rnrnBonjour, Christelle vient de rn répondre : rnrnSujet de la question : Dommage accidentel sur auto d'autrui

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés